MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/01/2024

APPROUVANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'OPERATION « A LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE DES VILLES MARAICHERES DU HUREPOIX »

N° 2024-008

Le Conseil municipal légalement convoqué le 23/01/2024, s'est réuni le 30/01/2024 à 20h, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 10
Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
M. Gilles Guillaume à M. Jérôme Cauët
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Sébastien Bouet
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux
Mme Joane Besse à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Emmanuelle Pic
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Enzo Sodano
Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Hébé Pouchou
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 28

M. Alexandre Bussière a été désigné Secrétaire de Séance

N° 2024-008

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'appel à projets « Reconquête de la biodiversité des villes maraichères du Hurepoix » porté par le Conseil régional d'Ile de France que l'association le Triangle Vert a remporté ;

VU le projet de convention de financement relative à l'opération « A la reconquête de la biodiversité des villes maraîchères du Hurepoix » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay , partenaire de l'opération;

Monsieur Jérôme CAUET ne prend pas part au Vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec le Triangle Vert et la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay relative au financement du projet « Reconquête de la biodiversité ».

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget Ville 2024.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240130-DEL2024-0008-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024